

## UROLOGIE

### Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en Urologie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Urologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr LORGE, Francis, Namur;  
Dr STAINIER Annabelle, Houyet;  
Dr ROUMEGUERE Thierry, Ixelles;  
Dr WESPES, Eric, Bruxelles;  
Dr ANDRIANNE, Robert, Herve;  
Dr WALTREGNY, David, Liège.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ASSENMACHER, Christophe, Bruxelles;  
Dr DUSART, Yves, Ben-Ahin;  
Dr HERMANS Benoît-Philippe, Auderghem;  
Dr HUBLET, Daniel, Bruxelles;  
Dr MASSART, Jean-Pierre, Liège;  
Dr PONTUS, Thierry, Floreffe.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 26 août 2008, le docteur Dusart, Yves, Ben-Ahin, agréé comme médecin spécialiste en urologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du docteur Chevalier Claude, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 août 2008 (Moniteur belge du 03.09.2008)**

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 3 février 2011, le docteur Roumeguere Thierry, Ixelles, agréé comme médecin spécialiste en urologie est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de sa faculté, en remplacement du docteur Schulman Claude, dont il achèvera le mandat. (Moniteur belge du 09.03.2011)**

**Le Dr Stainier, Annabelle, Houyet, titulaire du grade académique de médecin et agréée comme médecin spécialiste, est nommée membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en Urologie, sur la proposition de l'Université Catholique de Louvain, en remplacement du Dr Van Canghai, Paul, dont elle achèvera le mandat. (MB 06.05.2011)**

**Le dr Hermans Benoît-Philippe, Auderghem, titulaire du grade académique de médecin et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrément de médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du dr d'Udeckem d'Ackoz, François, dont il achèvera le mandat. (MB 17.05.2011)**

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Urologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr DE RIDDER, Dirk, Leuven;  
Dr VAN POPPEL, Hendrik, Leuven;  
Dr HOEBEKE Piet, Gent;  
Dr VERBAEYS, Antony, Sint-Martens-Latem;  
Dr GENTENS, Paul, Borsbeek;

Dr WYNDAELE, Jean-Jacques, Brasschaat;  
Dr BRAECKMAN, Johan, Aalst;  
Dr KEUPPENS, Franciscus, Gent.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr ACKAERT, Koenraad, Turnhout;  
Dr BILLIET, Ignace, Kortrijk;  
Dr CARPENTIER, Paul, Moorsel;  
Dr CLAES, Hubert, Leuven;  
**Dr AMEYE Filip, De Pinte;**  
Dr VAN OYEN, Peter, Brugge;  
Dr VAN RENTERGHEM, Koenraad, Zonhoven;  
Dr GOVAERTS, Johan, Edegem.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, Le Dr Hoebeke, Piet, Gent, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de l'« Universiteit Gent », en remplacement du Dr Oosterlinck, Willem, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge. (Moniteur belge 15.06.2010)**

**Le dr Filip Ameye, De Pinte, titulaire du grade académique de médecin et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en urologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du dr Guy Renders, dont il achèvera le mandat. (MB 17.05.2011)**

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE